



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOW FRANCE S.A.S.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 2015/830

Nom du produit: VORACOR™ CY 3274 Polyol

Date de révision: 01.02.2021

Version: 1.0

Date de dernière parution: -

Date d'impression: 04.04.2022

DOW FRANCE S.A.S. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: VORACOR™ CY 3274 Polyol

UFI: KUYD-C0Y4-N00Q-DS89

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Ingrédients pour la fabrication des uréthanes. Pour utilisation industrielle.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DOW FRANCE S.A.S.

23 AVENUE JULES RIMET

93210 LA PLAINE SAINT-DENIS

FRANCE

Information aux clients:

(31) 115 67 2626

SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: 00 33 388 736 000

Contact local en cas d'urgence: 00 33 388 736 000

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

Irritation oculaire - Catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - H317

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **ATTENTION**

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin et/ou obtenir des soins médicaux.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Contient 1,2-diméthylimidazole

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Numéro de registre CAS / No.-CE / No.-Index	Numéro d'Enregistrement REACH	Concentration	Composant	Classification: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
---	-------------------------------------	---------------	-----------	---

Numéro de registre CAS 67800-94-6 No.-CE Polymère No.-Index –	–	40,0 - < 70,0 %	Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine	Eye Irrit. - 2 - H319
Numéro de registre CAS Confidentiel No.-CE Confidentiel No.-Index –	–	15,0 - < 25,0 %	Polyester polyol	Non classé
Numéro de registre CAS 102687-65-0 No.-CE 700-486-0 No.-Index –	01-2119855084-38	5,0 - < 15,0 %	trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène	Aquatic Chronic - 3 - H412
Numéro de registre CAS 78-40-0 No.-CE 201-114-5 No.-Index 015-013-00-7	01-2119492852-28	1,0 - < 10,0 %	phosphate de triéthyle	Acute Tox. - 4 - H302 Eye Irrit. - 2 - H319
Numéro de registre CAS 102-71-6 No.-CE 203-049-8 No.-Index –	01-2119486482-31	1,0 - < 5,0 %	Triéthanolamine	Non classé
Numéro de registre CAS 25322-68-3 No.-CE 500-038-2 No.-Index –	–	1,0 - < 5,0 %	Polyéthylène glycol	Non classé
Numéro de registre CAS 56-81-5 No.-CE 200-289-5 No.-Index –	–	1,0 - < 5,0 %	Glycérol	Non classé

Numéro de registre CAS 111-46-6 No.-CE 203-872-2 No.-Index 603-140-00-6	01-2119457857-21	1,0 - < 5,0 %	Diéthylène glycol	Acute Tox. - 4 - H302
Numéro de registre CAS 1739-84-0 No.-CE 217-101-2 No.-Index 613-034-00-1	01-2119977103	1,0 - < 2,5 %	1,2-diméthylimidazole	Acute Tox. - 4 - H302 Skin Irrit. - 2 - H315 Eye Dam. - 1 - H318 Skin Sens. - 1B - H317
Numéro de registre CAS 3164-85-0 No.-CE 221-625-7 No.-Index -	01-2119980714-29	0,1 - < 1,0 %	2-Éthylhexanoate de potassium	Eye Irrit. - 2 - H319 Repr. - 2 - H361 Aquatic Chronic - 3 - H412

Si présents dans ce produit, tous les produits non classifiés évoqués plus haut, et pour lesquels aucune valeur limite d'exposition professionnelle (OEL) spécifique au pays n'est indiquée sous Section 8, sont présentés comme des composants volontairement divulgués.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Ce faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un professionnel de la santé en cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Une exposition peut intensifier l'irritabilité du myocarde. Ne pas administrer de médicaments sympathomimétiques tels que l'épinéphrine à moins de nécessité absolue. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée.. Extincteurs à poudre chimique.. Extincteurs à dioxyde de carbone.. Mousse.. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces..

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.. Peut propager le feu..

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:.. Monoxyde de carbone.. Dioxyde de carbone.. Halogénures d'hydrogène.. Oxydes d'azote..

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant.. L'agent gonflant se vaporise rapidement à température ambiante.. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable.. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine.. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir.. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu.. Déplacer le contenant hors de la

zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger.. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels.. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement.. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique..

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier).. Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance.. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées..

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Garder le personnel hors des endroits clos ou mal ventilés. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Avant de pénétrer dans la zone, il faut suivre les procédures d'entrée dans les espaces clos. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières telles que: Terre. Sable. Sciure de bois. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Nettoyer la zone du déversement avec de l'eau. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques: Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser avec une ventilation suffisante. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas pénétrer dans les espaces confinés sans une ventilation adéquate. Cette substance est de nature hygroscopique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas avaler. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Les déversements de matières organiques sur des fibres isolantes chaudes peuvent conduire à un abaissement des températures d'auto-inflammation provoquant éventuellement en une auto-combustion.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Stocker dans un endroit sec. Éviter l'exposition prolongée à la chaleur et à l'air. Protéger de l'humidité de l'air. L'agent gonflant peut migrer du produit et s'accumuler dans certaines situations d'entreposage. Des températures élevées peuvent provoquer une montée en pression dans les contenants fermés à cause de la libération d'agents gonflants. Entreposer dans les matériaux suivants: Acier au carbone. Acier inoxydable. Polypropylène. Contenant doublé de polyéthylène. Téflon. Contenant à revêtement de verre. Aluminium. Contenant doublé de Plasite 3066. Contenant doublé de Plasite 3070. Acier inoxydable de type 316. Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité»

Stabilité au stockage**Température****d'entreposage:**

15 - 25 °C

Durée de stockage:

2 Mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur
trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène	US WEEL	TWA	800 ppm
phosphate de triéthyle	US WEEL	TWA	7,45 mg/m3
Triéthanolamine	ACGIH	TWA	5 mg/m3
Polyéthylène glycol	US WEEL	TWA aérosol	10 mg/m3
Glycérol	FR VLE	VME aérosol	10 mg/m3
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives: Valeurs limites indicatives		
Diéthylène glycol	US WEEL	TWA	10 mg/m3

Procédures recommandées de contrôle

Une surveillance de la concentration de substances dans la zone de respiration des travailleurs ou sur le lieu de travail peut être requise, dans le but de confirmer le respect des limites d'exposition professionnelle et de l'adéquation des contrôles de l'exposition. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également être appropriée.

Les méthodes de mesure de l'exposition validées doivent être appliquées par une personne compétente, et les échantillons analysés par un laboratoire accrédité.

Référence devrait être faite aux normes de surveillance, telles que les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail - Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation à des agents chimiques, à des fins de comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure); Norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur le lieu de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques); Norme européenne EN 482 (Atmosphères sur le lieu de travail - Exigences générales concernant la réalisation des procédures de la mesure des agents chimiques). Il sera également nécessaire de se référer aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes de détermination des substances dangereuses.

Des exemples de sources de méthodes de mesure d'exposition recommandées sont donnés ci-dessous ou alors, veuillez bien contacter le fournisseur. D'autres méthodes nationales peuvent être disponibles.

Institut national de la sécurité et de la santé au travail (National Institute of Occupational Safety and Health - NIOSH), Etats-Unis: Manuel de méthodes d'analyse.

Administration de la sécurité et de la santé au travail (Occupational Safety and Health Administration - OSHA), Etats-Unis: Méthodes d'échantillonnage et d'analyse.

Directeur de la santé et de la sécurité (Health and Safety Executive - HSE), Royaume-Uni: Méthodes de détermination des substances dangereuses.

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Allemagne.

Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France.

Dose dérivée sans effet

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Travailleurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>		<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>		<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1,779 mg/m3	n.a.	n.a.

Consommateurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>			<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>			<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	379 mg/m3	109 mg/kg p.c./jour	n.a.	n.a.

phosphate de triéthyle

Travailleurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>		<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>		<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	2,0 mg/kg p.c./jour	9,9 mg/m3	n.a.	n.a.

Consommateurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>			<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>			<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	5,0 mg/kg p.c./jour	n.a.	n.a.	1,74 mg/kg p.c./jour	1,74 mg/m3	1,0 mg/kg p.c./jour	n.a.	n.a.

Triéthanolamine

Travailleurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>		<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>		<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	7,5 mg/kg p.c./jour	n.a.	0,14 mg/cm2	1 mg/m3

Consommateurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>			<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>			<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	2,66 mg/kg p.c./jour	n.a.	3,3 mg/kg p.c./jour	0,07 mg/cm2	0,4 mg/m3

Polyéthylène glycol

Travailleurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>		<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>		<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	112 mg/kg p.c./jour	40,2 mg/m3	n.a.	n.a.

Consommateurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>			<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>			<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	40 mg/kg p.c./jour	7,14 mg/m3	40 mg/kg p.c./jour	n.a.	n.a.

Glycérol

Travailleurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>		<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>		<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	56 mg/m3

Consommateurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>			<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>			<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	229 mg/kg p.c./jour	n.a.	33 mg/m3

Diéthylène glycol

Travailleurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>		<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>		<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	43 mg/kg p.c./jour	44 mg/m3	n.a.	60 mg/m3

Consommateurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>			<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>			<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation

n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	21 mg/kg p.c./jour	12 mg/m3	n.a.	n.a.	12 mg/m3
------	------	------	------	------	-----------------------	-------------	------	------	-------------

1,2-diméthylimidazole

Travailleurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>		<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>		<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	0,135 mg/cm2	n.a.	2,5 mg/m3	4,41 mg/m3	n.a.	n.a.

Consommateurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>			<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>			<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

2-Éthylhexanoate de potassium

Travailleurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>		<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>		<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	5,95 mg/kg p.c./jour	32 mg/m3	n.a.	n.a.

Consommateurs

<i>Aigu - effets systémiques</i>			<i>Aigu - effets locaux</i>		<i>Long terme - effets systémiques</i>			<i>Long terme - effets locaux</i>	
Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation	Dermale	Inhalation	Oral(e)	Dermale	Inhalation
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	2,98 mg/kg p.c./jour	8,0 mg/m3	2,5 mg/kg p.c./jour	n.a.	n.a.

Concentration prédite sans effet

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Compartiment	PNEC
Eau douce	0,038 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	0,38 mg/l
Eau de mer	0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,691 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	0,069 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	0,126 mg/kg poids sec (p.s.)

phosphate de triéthyle

Compartiment	PNEC
Eau douce	0,632 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	9,0 mg/l
Eau de mer	0,0632 mg/l
Station de traitement des eaux usées	298,5 mg/l

Sédiment d'eau douce	5,0 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	0,500 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	0,640 mg/kg poids sec (p.s.)

Triéthanolamine

Compartiment	PNEC
Eau douce	0,32 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	5,12 mg/l
Eau de mer	0,032 mg/l
Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
Sédiment d'eau douce	1,7 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	0,17 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	0,151 mg/kg poids sec (p.s.)

Polyéthylène glycol

Compartiment	PNEC
Eau douce	273 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	1,0 mg/l
Eau de mer	27,3 mg/l
Sédiment d'eau douce	1030 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	103 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	46,4 mg/kg poids sec (p.s.)

Glycérol

Compartiment	PNEC
Eau douce	0,885 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
Eau de mer	0,0885 mg/l
Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	0,33 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	0,141 mg/kg poids sec (p.s.)

Diéthylène glycol

Compartiment	PNEC
Eau douce	10 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
Sédiment d'eau douce	20,9 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	2,09 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	1,53 mg/kg poids sec (p.s.)

1,2-diméthylimidazole

Compartiment	PNEC
Eau douce	0,0581 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	0,581 mg/l
Eau de mer	0,00581 mg/l

Station de traitement des eaux usées	0,3 mg/l
Sédiment d'eau douce	4,8 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	0,48 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	0,924 mg/kg poids sec (p.s.)

2-Éthylhexanoate de potassium

Compartiment	PNEC
Eau douce	0,360 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	0,493 mg/l
Eau de mer	0,036 mg/l
Station de traitement des eaux usées	71,7 mg/l
Sédiment d'eau douce	6,37 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	0,637 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	1,06 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. A n'utiliser que dans des systèmes clos ou avec une ventilation d'extraction locale s'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables. Les systèmes d'échappement devraient être conçus de manière à déplacer l'air loin des sources de vapeurs ou d'aérosols ainsi que des gens qui travaillent à cet endroit. Possibilité de concentrations mortelles dans les endroits où la ventilation est insuffisante.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau

Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Alcool polyvinylique ("PVA"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure

d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive homologué, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome auxiliaire. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils doivent être homologués.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique	Liquide
Couleur	rose
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	Non applicable
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	> 100 °C <i>Estimation</i>
Point d'éclair	coupelle fermée > 100 °C <i>Estimation</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	Ne devrait pas être un liquide inflammable accumulant de l'électricité statique.
Limite d'explosivité, inférieure	Aucune donnée d'essais disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	0,16 Bar à 25 °C <i>Estimation</i> Très faible
Densité de vapeur relative (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité relative (eau = 1)	1,12 - 1,16 à 25 °C / 25 °C <i>ASTM D891</i>

Hydrosolubilité	légèrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée d'essais disponible
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	280 - 480 mPa.s à 25 °C ASTM D4287
Viscosité cinématique	245 - 420 mm ² /s à 25 °C ASTM D4287
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Poids moléculaire Non applicable

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité: Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Ne se produira pas d'elle-même.

10.4 Conditions à éviter: À des températures élevées, le produit peut s'oxyder. Des températures élevées peuvent provoquer une montée en pression dans les contenants fermés à cause de la libération d'agents gonflants. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

10.5 Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec les oxydants. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Éviter le contact avec les métaux tels que: Laiton Zinc. Cuivre. Éviter les contacts non prévus avec les isocyanates. La réaction des polyols et des isocyanates peut générer de la chaleur.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:.. Dioxyde de carbone.. Alcools.. Éthers.. Hydrocarbures.. Halogénures d'hydrogène.. Cétones.. Fragments de polymère..

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Toxicité aiguë (représente les expositions à court terme avec effets immédiats – aucun effet chronique ou différé connu sauf indication contraire)

Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation à la bouche, à la gorge et au tractus gastro-intestinal.

Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s):

DL50, > 2 000 mg/kg Estimation

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Typique pour cette famille de produits. DL50, Rat, > 2 000 mg/kg Estimation Pas de mortalité à cette concentration.

Polyester polyol

Typique pour cette famille de produits. DL50, Rat, > 10 000 mg/kg

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

phosphate de triéthyle

DL50, Rat, 1 131 mg/kg

Triéthanolamine

DL50, Rat, 6 400 mg/kg

Polyéthylène glycol

Typique pour cette famille de produits. DL50, Rat, > 10 000 mg/kg Estimation

Glycérol

Une exposition excessive peut provoquer Effets sur le système nerveux central. Les observations chez les humains comprennent: Modification des taux de sucre dans le sang. DL50, Rat, > 11 500 mg/kg

Diéthylène glycol

Chez les humains, la toxicité du diéthylène glycol par voie orale devrait être modérée bien que les essais sur des animaux montrent un degré de toxicité plus faible.

L'ingestion de quantités d'environ 65 ml pour lediéthylèneglycol ou 100 ml pour l'éthylèneglycol a entraîné la mort chez les humains. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. Peut provoquer des nausées et des vomissements. Peut provoquer un léger mal de ventre ou de la diarrhée. Une exposition excessive peut provoquer des effets sur le système nerveux central et le système cardio-respiratoire (acidose métabolique), ainsi qu'une insuffisance rénale.

Dose létale, Humain, adulte, 65 ml Estimation

1,2-diméthylimidazole

DL50, Rat, mâle et femelle, 1 300 mg/kg OCDE ligne directrice 401

2-Éthylhexanoate de potassium

D'après les informations concernant un produit semblable: DL50, Rat, femelle, 2 043 mg/kg OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s):

DL50, > 2 000 mg/kg Estimation

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Typique pour cette famille de produits. DL50, Lapin, > 2 000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Polyester polyol

Pour cette famille de produits: DL50, Lapin, > 2 000 mg/kg Estimation Pas de mortalité à cette concentration.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

phosphate de triéthyle

DL50, Cochon d'Inde, > 21 400 mg/kg

Triéthanolamine

DL50, Lapin, > 2 000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Polyéthylène glycol

Typique pour cette famille de produits. DL50, Lapin, > 20 000 mg/kg

Glycérol

DL50, Cochon d'Inde, >= 56 750 mg/kg

Diéthylène glycol

DL50, Lapin, 13 330 mg/kg

1,2-diméthylimidazole

DL50, Lapin, mâle et femelle, > 200 mg/kg OCDE ligne directrice 402 Pas de mortalité à cette concentration.

2-Éthylhexanoate de potassium

D'après les informations concernant un produit semblable: DL50, Lapin, > 2 000 mg/kg OCDE ligne directrice 402 Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs. Dans les zones confinées ou mal ventilées, des vapeurs peuvent facilement s'accumuler et provoquer une perte de conscience et la mort par déplacement d'oxygène. Une exposition excessive peut augmenter la sensibilité à l'épinéphrine et l'irritabilité du myocarde (battements du coeur irréguliers). Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluenediamine

La CL50 n'a pas été déterminée.

Polyester polyol

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

CL50, Rat, 4 h, gaz, 120000 ppm

phosphate de triéthyle

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 2,35 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

Triéthanolamine

Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée. Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée.

Polyéthylène glycol

CL50, Rat, 6 h, poussières/brouillard, > 2,5 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

Glycérol

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 2,75 mg/l Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée.

Diéthylène glycol

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 4,6 mg/l La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable. Pas de mortalité à cette concentration.

1,2-diméthylimidazole

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, 3 mg/l OCDE ligne directrice 403 Pas de mortalité à cette concentration.

2-Éthylhexanoate de potassium

CL50, Rat, 4 h, vapeur, > 0,14 mg/l Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Basé sur l'information pour le composant (s):

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante.

Un contact répété peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Polyester polyol

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

phosphate de triéthyle

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Triéthanolamine

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

Une exposition répétée peut provoquer une irritation, même une brûlure.

Polyéthylène glycol

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante.

Glycérol

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante.

Diéthylène glycol

Un contact prolongé est essentiellement non irritant pour la peau.

1,2-diméthylimidazole

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

2-Éthylhexanoate de potassium

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

Les effets peuvent prendre du temps à guérir.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Basé sur l'information pour le composant (s):

Peut irriter les yeux.

Peut provoquer des lésions cornéennes.

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Peut provoquer une grave irritation des yeux.

Peut provoquer des lésions cornéennes modérées.

Polyester polyol

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Aucune donnée trouvée.

phosphate de triéthyle

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.
Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Triéthanolamine

Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

Polyéthylène glycol

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

Glycérol

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

Diéthylène glycol

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

1,2-diméthylimidazole

Peut provoquer une grave irritation des yeux.
Peut provoquer une grave lésion de la cornée.

2-Éthylhexanoate de potassium

Peut provoquer une grave irritation des yeux.
Peut provoquer des lésions cornéennes.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Contient un (des) composant(s) qui a (ont) révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Pour la sensibilisation cutanée.
Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Polyester polyol

Pour la sensibilisation cutanée.
Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Pour la sensibilisation cutanée.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

phosphate de triéthyle

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Triéthanolamine

Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Polyéthylène glycol

Pour cette famille de produits:
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.
Pour cette famille de produits, des études de sensibilisation effectuées sur des cobayes ont donné des résultats négatifs.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Donnée non disponible

Glycérol

Pour la sensibilisation cutanée.
Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Diéthylène glycol

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

1,2-diméthylimidazole

Pour la sensibilisation cutanée.
A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

2-Éthylhexanoate de potassium

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Polyester polyol

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

phosphate de triéthyle

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Triéthanolamine

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Polyéthylène glycol

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Glycérol

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Diéthylène glycol

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

1,2-diméthylimidazole

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

2-Éthylhexanoate de potassium

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Informations pour les composants:**Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Polyester polyol

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

phosphate de triéthyle

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Triéthanolamine

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Polyéthylène glycol

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Glycérol

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Diéthylène glycol

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

1,2-diméthylimidazole

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

2-Éthylhexanoate de potassium

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Toxicité chronique (représente les expositions à plus long terme avec des doses répétées entraînant des effets chroniques/différés – aucun effet immédiat connu sauf indication contraire)

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Contient un composant qui serait un faible inhibiteur de la cholinestérase de type organophosphoré. Une exposition excessive peut produire une inhibition de la cholinestérase de type organophosphate. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre: maux de tête, étourdissements, incoordination, secousses musculaires, tremblements, nausées, crampes abdominales, diarrhée, transpiration, rétrécissement des pupilles, vision trouble, salivation, larmoiement, serrement à la poitrine, miction excessive, convulsions.

Contient un ou des composants ayant provoqué chez les humains des effets sur les organes suivants:
Reins.

Tractus gastro-intestinal.

Contient un ou des composants qui, chez les animaux, ont provoqué des effets sur les organes suivants:

Foie.

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Aucune donnée trouvée.

Polyester polyol

Aucune donnée trouvée.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

phosphate de triéthyle

Le triéthylphosphate est considéré comme un inhibiteur faible de la cholinestérase

Une exposition excessive peut produire une inhibition de la cholinestérase de type organophosphate.

Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre: maux de tête, étourdissements, incoordination, secousses musculaires, tremblements, nausées, crampes abdominales, diarrhée, transpiration, rétrécissement des pupilles, vision trouble, salivation, larmolement, serrement à la poitrine, miction excessive, convulsions.

Triéthanolamine

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Polyéthylène glycol

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

L'utilisation d'applications topiques contenant ce matériel peut être inappropriée pour des patients ayant subi de graves brûlures.

Ce produit ne peut pas être administré aux patients souffrant d'une maladie rénale.

Glycérol

Une exposition excessive à la glycérine peut provoquer une augmentation des graisses dans le sang.

Diéthylène glycol

Chez les humains on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins.

Tractus gastro-intestinal.

Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:

Maux de tête.

Nausée et/ou vomissement.

Léger mal de ventre.

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Foie.

1,2-diméthylimidazole

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

2-Éthylhexanoate de potassium

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Foie.

Cancérogénicité

Basé sur l'information pour le composant (s): Les résultats d'une étude NTP (National Toxicology Program - USA) d'application chronique sur la peau des souris révèlent l'apparition de tumeurs du foie. Des études mécanistes indiquent que la formation de tumeurs chez les humains est mise en doute. Le diéthylène glycol a fait l'objet d'études de cancérogénicité sur des animaux et on ne considère pas qu'il constitue un risque de cancer pour l'humain.

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Aucune donnée trouvée.

Polyester polyol

Aucune donnée trouvée.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Aucune donnée trouvée.

phosphate de triéthyle

Aucune donnée trouvée.

Triéthanolamine

Les résultats d'une étude NTP (National Toxicology Program - USA) d'application chronique sur la peau des souris révèlent l'apparition de tumeurs du foie. Des études mécanistes indiquent que la formation de tumeurs chez les humains est mise en doute. N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

Polyéthylène glycol

Les polyéthylène glycols n'ont pas provoqué de cancer dans les études à long terme sur les animaux

Glycérol

Pour le ou les principaux composants: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Diéthylène glycol

Le diéthylène glycol a fait l'objet d'études de cancérogénicité sur des animaux et on ne considère pas qu'il constitue un risque de cancer pour l'humain.

1,2-diméthylimidazole

Aucune donnée trouvée.

2-Éthylhexanoate de potassium

Aucune donnée trouvée.

Tératogénicité

Chez les animaux, des doses élevées de diéthylène glycol provoquant une toxicité maternelle ont provoqué des effets toxiques chez les foetus et certaines malformations congénitales. Dans d'autres études sur des animaux, les malformations congénitales ne se sont pas reproduites, même à des doses beaucoup plus élevées et ayant provoqué une grave toxicité maternelle. Basé sur l'information pour le composant (s): Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses non toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue. Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation.

Informations pour les composants:**Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine**

Aucune donnée trouvée.

Polyester polyol

Aucune donnée trouvée.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Aucune donnée trouvée.

phosphate de triéthyle

Aucune donnée trouvée.

Triéthanolamine

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. Cependant, l'applicabilité de ceci aux humains n'est pas connue. Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation.

Polyéthylène glycol

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Glycérol

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Diéthylène glycol

Chez les animaux, des doses élevées de diéthylène glycol provoquant une toxicité maternelle ont provoqué des effets toxiques chez les foetus et certaines malformations congénitales. Dans d'autres études sur des animaux, les malformations congénitales ne se sont pas reproduites, même à des doses beaucoup plus élevées et ayant provoqué une grave toxicité maternelle.

1,2-diméthylimidazole

Aucune donnée trouvée.

2-Éthylhexanoate de potassium

Pour un ou des produits semblables: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses non toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, le diéthylène glycol n'a pas porté atteinte à la reproduction, sauf à des doses très élevées. Chez les animaux, des études sur un ou des composants ont révélé des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Aucune donnée trouvée.

Polyester polyol

Aucune donnée trouvée.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Aucune donnée trouvée.

phosphate de triéthyle

Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Triéthanolamine

Aucune donnée trouvée.

Polyéthylène glycol

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Glycérol

Des effets sur la reproduction observés chez des animaux femelles sont vraisemblablement dus aux états nutritionnels altérés résultant de doses extrêmement élevées de glycérine données dans l'alimentation. Des effets similaires ont été observés chez des animaux nourris avec des aliments synthétiques.

Diéthylène glycol

Dans des études sur des animaux, le diéthylène glycol n'a pas porté atteinte à la reproduction, sauf à des doses très élevées.

1,2-diméthylimidazole

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

2-Éthylhexanoate de potassium

Pour un ou des produits semblables: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Mutagénicité

Contient un ou des composants qui ont produit des résultats négatifs dans certaines études de toxicologie génétique in vitro et positifs dans d'autres. Contient un ou des composants qui ont produit

des résultats négatifs dans certaines études de toxicologie génétique sur des animaux et positifs dans d'autres.

Informations pour les composants:

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Aucune donnée trouvée.

Polyester polyol

Aucune donnée trouvée.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Ce produit ne s'est pas révélé mutagène dans un test bactériologique d'Ames.

phosphate de triéthyle

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

Triéthanolamine

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Polyéthylène glycol

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Glycérol

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Diéthylène glycol

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

1,2-diméthylimidazole

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

2-Éthylhexanoate de potassium

Pour un ou des produits semblables: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

12.1 Toxicité

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Pour un ou des produits semblables:

CL50, Leuciscus idus(Ide), Essai en statique, 48 h, 4 234 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Polyester polyol

Toxicité aiguë pour les poissons.

Pour un ou des produits semblables:

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Toxicité aiguë pour les poissons.

Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Statique, 96 h, 38 mg/l, OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnies, 48 h, 82 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition de la croissance, 106,7 mg/l

NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Taux de croissance, 115 mg/l

phosphate de triéthyle

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50, Leuciscus idus(Ide), Essai en statique, 48 h, 2 140 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 350 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, 900 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, Inhibition de la respiration, 30 min, > 2 985 mg/l, Test OCDE 209

Triéthanolamine

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Peut faire monter le pH des systèmes aquatiques à plus de 10, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 11 800 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Ceriodaphnia dubia (puce d'eau), Essai en statique, 48 h, 609,9 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, algue de l'espèce du Scenedesmus, Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, 512 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente, Substance d'essai: Produit neutralisé

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, 3 h, > 1 000 mg/l, Test OCDE 209

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 21 jr, nombre de descendants, 16 mg/l

Polyéthylène glycol

Toxicité aiguë pour les poissons.

Pour cette famille de produits:

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, > 10 000 mg/l

Glycérol

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en statique, 96 h, >= 885 mg/l,

Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 1 955 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Divers, Essai en statique, 192 h, inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 2 900 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, 3 h, > 1 000 mg/l, Test OCDE 209

Diéthylène glycol

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 75 200 mg/l,

OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 24 h, > 10 000 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

Selon les données provenant de composants similaires
CE50, Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h, 6 500 - 13 000 mg/l

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, 3 h, > 1 000 mg/l, Test OCDE 209

Toxicité chronique pour les poissons

Selon les données provenant de composants similaires
NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 7 jr, 15 380 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, > 15 000 mg/l

1,2-diméthylimidazole**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50, Danio rerio (poisson zèbre), Statique, 96 h, 63,03 mg/l, OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnies, Statique, 48 h, > 100 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Statique, 72 h, 58,1 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

2-Éthylhexanoate de potassium**Toxicité aiguë pour les poissons.**

D'après les informations concernant un produit semblable:

Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

12.2 Persistance et dégradabilité**Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine**

Biodégradabilité: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales. La biodégradation peut se produire tant dans des conditions aérobies qu'anaérobies (en présence ou en l'absence d'oxygène).

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 24 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301A ou Equivalente

Polyester polyol

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 0 %

Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

phosphate de triéthyle

Biodégradabilité: Le matériau a une biodégradabilité inhérente et ultime selon les principes directeurs d'examen de l'OCDE (il atteint > 60 à 70% de biodégradation dans les tests de l'OCDE).
Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

Triéthanolamine

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.
Intervalle de temps de 10 jours : Passe
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301A ou Equivalente
Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Biodégradation: 89 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

Polyéthylène glycol

Biodégradabilité: Pour cette famille de produits: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.
Intervalle de temps de 10 jours : Echec
Biodégradation: 48 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Glycérol

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.
Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Biodégradation: 63 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente

Diéthylène glycol

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.
Intervalle de temps de 10 jours : Passe
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 20 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301A ou Equivalente
Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable
Biodégradation: 82 - 98 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302C ou Equivalente

1,2-diméthylimidazole

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 93 %

Durée d'exposition: 24 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

2-Éthylhexanoate de potassium

Biodégradabilité: D'après les informations concernant un produit semblable: Le produit devrait être facilement biodégradable. Le matériau a une biodégradabilité inhérente et ultime selon les principes directeurs d'examen de l'OCDE (il atteint > 60 à 70% de biodégradation dans les tests de l'OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine**

Bioaccumulation: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.

Polyester polyol

Bioaccumulation: Aucune bioconcentration n'est envisagée du fait du poids moléculaire (PM) relativement élevé du produit (PM supérieur à 1000).

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

phosphate de triéthyle

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 0,80 Mesuré

Triéthanolamine

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -2,3 à 25 °C Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): < 3,9 Cyprinus carpio (Carpe) 42 jr Mesuré

Polyéthylène glycol

Bioaccumulation: Pour cette famille de produits: Étant donné le taux de solubilité relativement élevé dans l'eau, aucune bioconcentration ne devrait se produire.

Glycérol

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1,76 à 20 °C Mesuré

Diéthylène glycol

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1,98 à 20 °C Estimation

Facteur de bioconcentration (FBC): 100 Poisson Mesuré

1,2-diméthylimidazole

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 1,15

Facteur de bioconcentration (FBC): 2,67

2-Éthylhexanoate de potassium

Bioaccumulation: D'après les informations concernant un produit semblable: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

12.4 Mobilité dans le sol

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Aucune donnée trouvée.

Polyester polyol

Aucune donnée trouvée.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Aucune donnée trouvée.

phosphate de triéthyle

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 48 Estimation

Triéthanolamine

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 10 Estimation

Polyéthylène glycol

Pas de données disponibles.

Glycérol

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage (Koc): 1 Estimation

Diéthylène glycol

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): < 1 Estimation

1,2-diméthylimidazole

Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).

Coefficient de partage (Koc): 53,21

2-Éthylhexanoate de potassium

Pour un ou des produits semblables:

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Polyester polyol

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

phosphate de triéthyle

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Triéthanolamine

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Polyéthylène glycol

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Glycérol

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance est facilement biodégradable et ainsi n'est pas considérée comme persistante ni très persistante (P ni vP).

Diéthylène glycol

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

1,2-diméthylimidazole

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

2-Éthylhexanoate de potassium

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**Polymère d'oxyde de propylène, oxyde d'éthylène et toluènediamine**

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Polyester polyol

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

trans-1-Chloro-3,3,3-trifluoropropène

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

phosphate de triéthyle

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Triéthanolamine

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Polyéthylène glycol

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Glycérol

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Diéthylène glycol

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

1,2-diméthylimidazole

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

2-Éthylhexanoate de potassium

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau. Ce produit, s'il n'a pas été utilisé ni contaminé, doit être éliminé comme un déchet dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE. Toute méthode d'élimination doit se conformer aux lois nationales, provinciales, municipales s'appliquant aux déchets dangereux. Dans le cas des matières résiduelles contaminées ou utilisées, des évaluations supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

- | | | |
|-------------|---|----------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU | Sans objet |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | Non réglementé pour le transport |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | Sans objet |

14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

14.1 Numéro ONU	Not applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Not regulated for transport
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Not applicable
14.4 Groupe d'emballage	Not applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Not considered as marine pollutant based on available data.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	No data available.
14.7 Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

14.1 Numéro ONU	Not applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Not regulated for transport
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Not applicable
14.4 Groupe d'emballage	Not applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Not applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	No data available.

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Ce produit ne contient que des composants ayant été enregistrés, étant exempts d'enregistrement, considérés comme enregistrés ou non sujets à enregistrement conformément au règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH). Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Énuméré dans le règlement: Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) non déterminé

Maladies Professionnelles (R-461-3, France):

Tableau: 34	(Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques)
Tableau: 49 bis	(Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.)
Tableau: 49	(Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.)
Tableau: 84	(Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).)

Information supplémentaire

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Eye Irrit. - 2 - H319 - Méthode de calcul

Skin Sens. - 1 - H317 - Méthode de calcul

Révision

Numéro d'identification: 99180862 / A560 / Date de création: 01.02.2021 / Version: 1.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
FR VLE	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
TWA	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -

Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW FRANCE S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

FR

